

Gouvernance politique

Une gouvernance démocratique renforcée

De nouvelles mesures ont été prises pour consolider le dialogue national et cultiver l'esprit de paix sociale.

La première mesure qui a été prise porte sur la réhabilitation du Conseil national de la démocratie (CND). C'est un organe consultatif permanent qui a la charge d'élaborer un code de bonne conduite entre les acteurs de la vie politique et d'assurer la médiation, par le dialogue, des conflits entre ces derniers. Il faut d'ailleurs préciser que ce code de bonne conduite a été élaboré lors de la session de mai dernier. S'adressant au Parlement réuni en congrès le 28 juin dernier, le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, est revenu sur la place du CND tout en louant les efforts des partis politiques qui participent aux sessions en fustigeant l'attitude de ceux qui ne manifestent aucun intérêt.

La gouvernance politique s'est consolidée avec l'introduction de la biométrie dans la gestion du fichier électoral. Un dispositif qui vient renforcer le niveau de fiabilité des opérations électorales au Gabon. L'on note aussi la

mise en place du cadre institutionnel de dialogue politique qui regroupe 53 partis politiques sur 55 partis. L'Etat a aussi amorcé la réforme judiciaire.

Ces dernières années, la journée nationale du Drapeau a été instaurée. L'on vient aussi d'instaurer la journée citoyenne. Ces deux journées visent à renforcer la cohésion nationale et l'esprit de civisme chez les jeunes. Sur le plan social, le dialogue social a été renforcé, avec un nouveau Pacte Social adopté en 2013. Il donne de nouveaux droits et garanties aux citoyens.

La gouvernance politique se traduit aussi par un dispositif institutionnel renforcé. L'Etat s'est doté d'agences administratives d'exécution qui sont venues renforcer la capacité d'action de l'Etat dans les domaines stratégiques de son intervention. « Les agences, après un temps d'adaptation pour bien clarifier le périmètre de leurs responsabilités avec leur administration centrale,



ont permis de renforcer les capacités opérationnelles de l'Etat. Toutefois, leur autonomie de gestion ne s'est pas toujours traduite par une autonomie financière. Faute de

ressources propres, les agences publiques n'ont pas toujours pu mener à bien les missions qui leur ont été confiées. La sécurisation de financements autonomes des

agences sera sans doute le prochain grand chantier à mener pour finaliser cette réforme de l'Etat », précise le document de présentation des réalisations du PSGE entre 2009 et 2016. ■